

## **Compte rendu sommaire Du 4 novembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 4 novembre à 19h00.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 octobre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame Martine PANTIC, Maire.

Étaient présents : Mme PANTIC Martine, Maire, M. VOSNIER Jean-Pierre, M. MARAIS Bruno, M. DALENCOURT Rémy, M. BARROIS Vincent, M. MARTIGNY Philippe, M. MARZOCCHI Stéphane.

Absents excusés : Mme MATRAT Christine, Mme PANDOLFO Anne, M. BIVILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. VOSNIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. MARAIS Bruno.

Lecture du compte rendu de la séance précédente est faite, il est approuvé à l'unanimité.

### **Contrat rural**

Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 24 septembre 2019, il avait été décidé de mettre en œuvre la préparation d'un dossier de demande de Contrat Rural associant la Commune, le Département du Val d'Oise et la Région Ile-de-France et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

- Rappelle que les opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 30% par le Département et de 40% par la Région.
- Propose de réaliser 3 opérations de voirie telles que définies ci-dessous :

1 - réaménagement de la rue du Parc :	214 927.50 €
2 - réaménagement de la rue du Coteau :	74 942.00 €
3 - réaménagement de l'Allée des Tilleuls:	83 213.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le programme de travaux présenté par Madame le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- sollicite de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 370 000€ pour un montant plafonné à : 370 000€
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne Madame PANTIC Martine maire de Saint Cyr en Arthies pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

### Points divers

Fibre optique : le site de Val d'Oise fibre indique les maisons raccordables. S'il y a des problèmes, il faut remonter les informations à M. BOISNEAULT Michel chargé de ce dossier à la CCVVS.

S.I.A.A. : il faut contacter le syndicat s'il y a des remarques à faire sur les conséquences des chantiers pour la commune (voirie, dépôt de terre etc...). Il reste deux maisons dont les travaux n'ont pas encore été réalisés.

Rue du Coteau : Une demande faite par les riverains est parvenue en mairie pour que l'on puisse reboucher les trous de la voirie. Ces problèmes vont être pris en compte et résolus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Affiché le 12 novembre 2019

Le Maire  
Martine PANTIC